

→ Réforme des ports autonomes : « *Un grand pas dans la bonne direction* » déclare Jacques Pfister, *Président de la CCI Marseille Provence*

Marseille, le 14 janvier 2007

Jacques Pfister, Président de la CCI Marseille Provence, qui défend depuis plusieurs mois l'urgence d'une réforme du port de Marseille, se félicite de l'annonce par François Fillon de l'engagement de la réforme du statut des ports autonomes au printemps prochain.

« Je me félicite de la décision du Premier Ministre de réaliser cette réforme » déclare Jacques Pfister. « Pour nous, il s'agit d'un dossier urgent, susceptible d'influer fortement sur l'avenir du Port de Marseille-Fos et par là même sur le développement et le rayonnement de la métropole Marseille Provence. Il s'agit pour l'instant essentiellement d'externaliser les activités de manutention. C'est un première étape décisive qui devrait permettre d'engager une réforme en profondeur et à moyen terme de repenser le modèle de gouvernance des ports. Nous sommes déterminés à accompagner cette étape positive. Les collectivités locales et les opérateurs privés doivent dans le futur jouer un plus grand rôle dans la gouvernance des ports » ajoute le président de la CCI Marseille Provence.

Rappelons que depuis le 2 juillet 2007 et le rendu du rapport « Pour une réforme des grands ports français – L'urgence marseillaise » Jacques Pfister, *président de la CCI Marseille Provence*, n'a eu de cesse de défendre l'idée qu'il faille repenser en profondeur le modèle économique et social du Port de Marseille-Fos. Si l'ensemble des acteurs économiques du territoire se sont alignés derrière ces préconisations, ce défi n'avait de chance d'être relevé avec succès que si les plus hauts responsables politiques, tant au niveau national que local, fixaient fermement le cap.

Réforme des ports français – L'urgence marseillaise

Remis le 2 juillet 2007 par Jacques Pfister à Jean-Claude Gaudin, le rapport « *Pour une réforme des grands ports français – L'urgence marseillaise* » fait apparaître un « modèle » français d'organisation et de fonctionnement des ports autonomes à bout de souffle et inadapté aux besoins de la compétition internationale. Les trois principales causes en sont :

- La gestion d'activités concurrentielles par les agents publics du Port ;
- Le manque d'encouragements à l'investissement privé ;
- La gestion étatique des ports et la faible place proposée aux collectivités territoriales dans la définition des orientations stratégiques du Port autonome.

La CCI Marseille Provence propose donc un nouveau modèle économique pour les grands ports français, en quatre principes :

- **Principe n°1 : clarifier les rôles, les missions, les droits et les devoirs de l'Etat, de l'autorité gestionnaire du port et des opérateurs de terminaux – « externaliser » les activités concurrentielles.**
- **Principe n°2 : redéfinir la gouvernance des autorités gestionnaires de port ; donner une plus grande place aux collectivités territoriales.**
- **Principe n°3 : afficher la nécessité du co-développement public-privé des ports français.**
- **Principe n°4 : Préserver la dimension sociale et la négociation.**